AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

DELEGATION DE SIGNATURE

Date de la publication *:* 21/09/2016

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Bénédicte GAZON, Directrice de l'Agence de Port-au-Prince, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Port-au-Prince visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte GAZON, Directrice de l'Agence de Port-au-Prince, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Cheikh DIA, chargé de mission de l'Agence de Port-au-Prince.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 14 septembre 2016
En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX